

VILLE DE VERSOIX



MAIRIE

**MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

<b>Evolution du message et de sa délibération</b>	<b>Validé par</b>	<b>Date</b>	<b>Suivi par (CS/CA/SG)</b>
Décision de lancer un message et sa délibération	Le Conseil administratif	24 avril 2024	CL/JC
Fin de l'élaboration et validation du message	Le Conseil administratif	15 mai 2024	CL/JC
Présentation à la Commission Aménagements et Transports	La Commission	21 mai 2024	CL/JC
Préavis de la Commission Aménagements et Transports	La Commission	10 juin 2024	CL/JC
Préavis de la Commission des finances, administration et économie :	La Commission	13 juin 2024	JT/VA
Vote souhaité au Conseil Municipal	Le Conseil municipal	17 juin 2024	RAPPORTEUR

**CRÉDIT DE CHF 210'000.00 TTC**

DESTINÉ À LA MISE EN PLACE PHASE 1 – BIODIVERSITE EN MILIEU URBAIN LE  
LONG DU CANAL DE VERSOIX



---

## TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE .....	3
2.	MISE EN PLACE DES PREMIERES MESURES .....	3
2.	PROJETS.....	3-5
4.	PRINCIPE.....	5
3.	PLAN FINANCIER .....	5-7
7.	DEVELOPPEMENT DURABLE .....	7
5.	INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RESULTATS.....	7-8
7.	CONCLUSION .....	8

---

## 1. CONTEXTE

En juin 2021, un crédit de CHF 197'340.00 a été voté pour l'étude de l'image directrice du Canal de Versoix et de l'étude test sur la co-création de la biodiversité en milieu urbain (secteur Dégallier / Montfleury) – voir message au CM du 21 juin 2021.

Les objectifs de l'étude étaient d'assurer une meilleure gestion du Canal et mieux maîtriser l'évolution de son environnement immédiat.

C'est pourquoi l'image directrice sur ce tronçon urbain du Canal à permis d'identifier les points suivants :

- Les aménagements nécessaires à l'amélioration des fonctions biologiques et hydrauliques du Canal à court, moyen et long terme.
- Les qualités de l'arborisation existante et les potentiels d'amélioration et de replantation.
- Les principes d'aménagement en termes de mobilité douce.
- Les opportunités d'intervention sur le domaine privé afin d'améliorer les fonctions biologiques du cordon boisé.
- Les principes d'aménagement paysagers (plantation, mobilier, urbain, micro-placettes, etc.).

Le résultat de cette étude a fait l'objet d'une présentation tant au niveau public (dernier atelier de juin 2023) que Administratif (séance des Chefs de Service du mois de mars) et politique (CA du 5 avril 2023) et CAT du 31 octobre 2023). (voir rapport de synthèse de septembre 2023).

## 2. MISE EN PLACE DES PREMIERES MESURES

- Parcelle « Stade Municipal de Versoix – cette parcelle nous appartenant est située au centre de notre tronçon test.
- Parcelle Jean Dutoit et Coopérative d'habitation Sauvigny (immeuble moitié béton / moitié bois), en effet l'un des propriétaires s'est montré prêt à collaborer lors de l'atelier du mois de juin pour la mise en place des mesures visant à améliorer la biodiversité sur leur parcelle.

Les projets ont donc été élaborés en tenant compte des mesures explicitées dans le rapport de synthèse, pour les deux parcelles susmentionnées.

Les objectifs principaux étaient de :

- Supprimer les palissades en bois grillagé
- Mettre en place des dispositifs paysagers (bande herbeuse, haie vive, arborisation)
- Renouveler et élargir la forêt riveraine
- Lutter contre les espèces invasives (notamment laurèlles), pour favoriser les espèces locales.

## 3. PROJET

Parcelle « Stade Municipal » :

Le projet a été élaboré avec notre mandataire en étroite collaboration entre le service Sport & Manifestations et le STVEP. Les autres services communaux concernés ont également été consultés (service Gérance / Culture et Développement Durable).

Les points forts du projet consistent à :

- Créer un espace nature au bord du Canal de Versoix avec mosaïque de milieux prairiaux, arbustifs et arborés ;
- Relancer et élargir la ripisylve en rive droite en créant une lisière élaguée ;
- Permettre l'accès public à la parcelle avec mise en place d'un panneau d'information.

La barrière existante sera démolie et reconstruite en Ursus inversé (barrière beaucoup plus perméable à la petite faune) en limite de la zone sportive.



Parcelle « Fondation & Coopérative » (parcelle 6549-6550)

Les propositions consistent principalement à :

- Supprimer la clôture existante et à la remplacer par une haie indigène ponctuée d'arbres ;
- Mettre en place une clôture basse de type ganivelle les premières années, le temps que la haie se développe ;
- Couper les arbres morts et plantations de 7 nouveaux arbres ;
- Extensifier l'entretien du gazon en vue d'installer une prairie sur la ceinture extérieure.

Le projet ainsi établi est actuellement en cours de négociation avec les deux propriétaires concernés.

- Augmenter la par
- Anticiper le renou
- Développer la pro
- Favorables à la bi
- Maintenir l'attract
- Supprimer les élé
- la privacité des e

### Légende

#### Éléments existan

- Arbres (sel)

#### Mesures projetée

Mesures liées aux cli

- Linéaire à s

- A remplace

Mesures liées au patr

- Arbres tige
- Arbres mor
- Arbre mort

Mesures liées à l'entr

- Gazon fleur
- Prairie fleur

Plantations

- Arrachage
- Haie vive in

#### Remarques

L'ensemble des pla composées d'essen

L'entretien des diffé sera assuré de faço

Les arbustes compr petits groupes de n



#### 4. PRINCIPE

Sur la base de l'image directrice, la Commune établit le projet en mettant en place les mesures liées à améliorer la biodiversité en milieu urbain, en collaboration avec le propriétaire concerné.

L'ensemble des travaux est pris en charge par la Commune et le Canton via subvention « nature en ville ».

Le propriétaire s'engage, via une convention, à maintenir et entretenir les aménagements, selon le cahier des charges établi par la Commune.

#### 5. PLAN FINANCIER

##### A. Parcelle Stade Municipal

➤ Démolition de la barrière et du portail existants et récréation d'une nouvelle clôture type Ursus hauteur 180 fixée sur poteau en bois (fourniture et pose d'un portail d'accès)	CHF 23'000.00
➤ Mise en place de mobilier : élément d'assise et d'un panneau d'information	CHF 4'000.00
➤ Epaississant de la lisière / forestation, soit fourniture et plantation d'arbres tige, de baliveaux légers (jeunes arbres), de plants forestiers y compris fourniture et mise en place de mulch et d'une barrière « provisoire » basse (protection des plants) le long du Canal.	CHF 70'000.00
➤ Autres plantations : arbres tiges et groupes arbustifs répartis sur la Parcelle.	CHF 7'000.00
➤ Entretien de reprise pour l'ensemble de la végétation (2025 – 2027)	CHF 25'500.00
➤ Honoraires biologiste	CHF 8'000.00
➤ Divers & imprévus	CHF 6'500.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 144'000.-</b>

##### B. Parcelle Fondation / Coopérative

➤ Suppression de la clôture existante et remise en place clôture 2 fils	CHF 9'000.00
➤ Arbres : abattage d'un arbre mort, plantation de 7 arbres y compris entourage et protection	CHF 17'000.00
➤ Plantation arbustes et haie vive indigène y compris remplacement de la haie de thuyas y compris clôture de 60 cm de protection fixée sur poteaux en bois	CHF 18'000.00
➤ Entretien de reprise de la végétation (2025 – 2027)	CHF 14'000.00
➤ Honoraires biologiste	CHF 5'000.00
➤ Divers & imprévus	CHF 3'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 66'000.-</b>

**A déduire la subvention « Nature en Ville » pour les plantations uniquement et pour les deux projets (-)CHF 74'000.00**

---

Récapitulation :

Parcelle Stade Municipal	CHF 144'000.00
Parcelle Fondation / Coopérative	CHF 66'000.00
<b>Crédit brut</b>	<b>CHF 210'000.00</b>
<hr/>	
./. Subvention Nature en Ville (pour les plantations uniquement)	CHF - 74'000.00
<b>Crédit net</b>	<b>CHF 136'000.00</b>

La réalisation des travaux est planifiée pour cet automne. Selon disponibilité et faisabilité certains travaux pourraient être réalisés par la Protection Civile ou notre service (STVEP).

## 6. DEVELOPPEMENT DURABLE

### Environnement :

- Une mosaïque de milieux prairiaux, arbustifs et arborés permettra de renforcer la biodiversité végétale locale, au même titre que la lutte contre les espèces invasives (laurelles notamment). L'extensification du gazon en vue d'installer une prairie remplit les mêmes objectifs.
- Cette mosaïque d'espaces végétalisés créera un milieu favorable aux insectes et à la petite faune, de même que le remplacement des barrières et clôtures existantes par des barrières perméables (en ursus inversé) ou des haies ponctuées d'arbres.
- Ces mesures sont en lien avec les actions du Plan climat communal (PCCom) « 5.2.1 Aménager et entretenir les espaces publics et privés communaux afin de soutenir la biodiversité » et « 5.2.2 Intégrer les enjeux de biodiversité et infrastructures écologiques dans les planifications territoriales ».

### Economie :

- En plus de favoriser la biodiversité, la relance et l'élargissement de la ripisylve permettront, par extension, de réduire les coûts d'entretien. En effet, la ripisylve consolide les berges, ces racines agissant comme des filets pour lutter contre l'érosion liée aux fortes pluies faisant augmenter le débit.

### Social :

- Le panneau à destination du public sur la parcelle du stade municipal peut permettre d'informer ce dernier sur les différentes mesures mises en place pour favoriser la biodiversité.
- Cette mesure est en lien avec l'action du PCCom « 5.2.5 Sensibiliser la population pour valoriser la biodiversité ».

## 7. INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RESULTATS

### Charges financières

#### Amortissement

Le montant net du crédit sera amorti selon les taux prévus à l'art. 40. al. 7 RAC. Pour les travaux sur des terrains non bâtis comme les forêts, la durée d'amortissement est de 40 ans. Pour les aménagements divers, la durée d'amortissement est de 10 ans. Selon la planification prévue, un montant de CHF 7'950.- (CHF 4'350.- pour la plantation d'arbre et CHF 3'600.- pour les aménagements divers) sera comptabilisée dans le compte de résultats dès la réalisation des travaux, probablement dès 2024.

---

### Intérêts

Le crédit sera financé par les liquidités disponibles de la commune. Toutefois, si celles-ci devaient être insuffisantes, le Conseil administratif pourrait contracter un emprunt. Dans ce cas, sur la base d'un taux d'intérêt de 2%, les charges annuelles seraient de CHF 4'200.-.

### **8. CONCLUSION**

Compte tenu de qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 210'000.-.